



PROCESSUS ET PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

Durée : 30 heures, 1 998 € TTC (niveaux 3 à 5) ou 2 498 € TTC (niveaux 6 à 8)

Version V2026-09, mise à jour le 30/09/2026.

Votre accompagnement : 30 heures au total

L'accompagnement dure 30 heures, réparties en 18 heures d'entretiens individuels et 12 heures de travail asynchrone d'amélioration.

Composante	Volume	Contenu
Entretiens individuels	18 h	2 h (faisabilité) + 12 h (rédaction) + 4 h (oral)
Travail asynchrone d'amélioration	12 h	Votre AAP relit vos productions et vous adresse des retours écrits pour les améliorer
Total	30 h	

L'entretien conseil initial et l'entretien post-jury sont proposés en complément de ces 30 heures. L'AAP (architecte accompagnateur de parcours) est votre interlocuteur unique tout au long du parcours.

Pour qui ?

- **Conditions d'accès chez GP Formations** : être majeur(e) et justifier d'une expérience (salariée, non salariée ou bénévole) en rapport direct avec la certification visée.
- **Durée d'expérience** : la loi n'impose plus de durée minimale (article L. 6411-1 du Code du travail, issu de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022). Le certificateur apprécie le rapport entre votre expérience et la certification lors de la recevabilité.
- **Certifications visées** : diplômes, titres professionnels et certificats de qualification inscrits au RNCP.
- **Publics** : salarié(e)s, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, bénévoles, personnes en situation de handicap.

Reconnaissance visée : validation totale ou partielle de la certification, décidée exclusivement par le jury du certificateur. En cas de validation partielle, les blocs de compétences obtenus restent acquis.

Modalités, délais d'accès et contacts

- **Modalités** : accompagnement individuel à distance, entretiens en visioconférence, ressources et retours écrits via la plateforme ELEA By GP Formations. Une séance en présentiel peut être organisée ponctuellement, dans un lieu tiers accessible (Charte d'accessibilité, § 5).
- **Délai d'accès** : réponse sous 48 heures, puis démarrage dans les semaines 0 à 2. Pour un contrat conclu à distance par un particulier, le délai de rétractation de 14 jours prévu à l'article 19 des CGV s'applique.
- **Contacts** : 07.67.20.59.70, contact.gpformations@gmail.com, formulaire du site gp-formations.com, ou plateforme France VAE (vae.gouv.fr).

Déroulé du parcours en 7 étapes

ÉTAPE 1 : Premier contact

Réponse sous 48 h, puis semaines 0 à 2.

- 1 entretien conseil gratuit et sans engagement, pour vérifier que la VAE répond à votre besoin.
- 1 présentation individuelle du dispositif VAE.
- Validation de votre parcours sur la plateforme France VAE.
- Signature du devis d'accompagnement, avant le dépôt du dossier de faisabilité.

ÉTAPE 2 : Faisabilité de votre projet

Semaines 2 à 4. Entretien individuel de 2 h.

- 1 entretien individuel (2 h) pour analyser le référentiel de la certification et concevoir le dossier de faisabilité.
- **Support** : Méthodologie étape 3 « Analyser le référentiel de la certification ».
- **Objectif** : identifier les points forts et les points de vigilance de votre expérience au regard du référentiel et des modalités de validation.
- Dépôt du dossier de faisabilité via la plateforme France VAE, qui le transmet au certificateur.
- Diplômes de l'Éducation nationale (dont BTS) : la recevabilité est instruite par le DAVA de votre académie. Votre AAP vous présente ses modalités, dont l'étude personnalisée le cas échéant.

ÉTAPE 3 : Décision de recevabilité

Délai fixé par le certificateur.

- Le certificateur examine le dossier et rend son avis. Votre AAP vous accompagne pour la suite.
- **Recevabilité totale** : le parcours continue.
- **Recevabilité partielle** : le parcours continue avec un parcours formatif complémentaire proposé par votre AAP.
- **Non recevable** : vous analysez l'avis avec votre AAP et choisissez la suite ensemble : compléments, nouvelle demande ou réorientation.

ÉTAPE 4 : Rédaction de votre dossier

Environ 3 à 6 mois. Entretiens individuels planifiés sur 12 h, travail asynchrone entre les séances.

Repère : une séance toutes les 2 à 3 semaines. Entre les séances, votre AAP relit vos productions et vous adresse des retours écrits (travail asynchrone d'amélioration).

Module	Volume indicatif	Support	Objectif
Rédiger votre historique professionnel	2 h	Méthodologie étape 1	Une synthèse écrite de votre parcours professionnel (et personnel)
Décrire vos activités professionnelles	3 h	Méthodologie étape 2	La description d'au moins 4 activités récurrentes liées à la certification
Rapprocher vos expériences du référentiel	7 h	Méthodologie étape 4	La description des structures, postes et activités en lien avec le référentiel visé

La répartition des 12 heures entre modules est ajustée par votre AAP selon vos besoins.

ÉTAPE 5 : Dépôt du dossier de validation

Avant la date limite du jury.

- Relecture finale de votre dossier et retours écrits de votre AAP (travail asynchrone).
- Dépôt auprès du certificateur pour la prochaine session de jury.

ÉTAPE 6 : Préparation de l'oral

4 à 6 semaines avant le jury. Entretiens individuels de 4 h.

- **Support** : Méthodologie étape 5.
- **Objectif** : être en capacité de vous présenter et de répondre aux questions du jury, selon les modalités de l'épreuve.

ÉTAPE 7 : Jury, résultat et suite

Selon le calendrier du certificateur.

- Entretien de validation devant le jury, qui décide d'une validation totale, d'une validation partielle ou d'une absence de validation.
- Entretien post-jury avec votre AAP pour faire le point et envisager la suite, quel que soit le résultat.

Des séances complémentaires peuvent être organisées à votre demande, sur devis.

Suivi et évaluation de votre accompagnement

- Une feuille d'émargement est signée à chaque entretien individuel.
- Votre AAP suit l'avancement de votre dossier à l'aide d'une grille de progression et de retours écrits.
- La validation de vos acquis relève exclusivement du jury du certificateur.
- En fin d'accompagnement, un questionnaire de satisfaction vous est adressé.

Tarifs et financements

Le tarif de l'accompagnement (30 h) dépend du niveau de la certification visée et inclut l'étape de faisabilité. Le premier entretien conseil est gratuit.

Niveau de la certification visée	Tarif (30 h)
Niveaux 3 à 5 (CAP à Bac +2)	1 998 € TTC
Niveaux 6 à 8	2 498 € TTC

Les frais de certification facturés par le certificateur s'ajoutent au tarif de l'accompagnement ; leur montant varie selon la certification et figure sur le devis.

Plusieurs financements sont possibles selon votre situation ; contactez-nous pour un devis personnalisé :

- Compte personnel de formation (CPF), via Mon Compte Formation.
- Plan de développement des compétences de votre employeur, avec prise en charge éventuelle par son OPCO.
- Financements de la Région ou de l'AGEFIPH, selon les critères en vigueur.
- Autofinancement, avec mise en place d'un échéancier sans frais.

Demandeurs d'emploi : l'aide spécifique de France Travail à la VAE est supprimée depuis le 8 mai 2026. Le CPF et les financements régionaux restent mobilisables.

Accessibilité

L'accompagnement est accessible aux personnes en situation de handicap ; un aménagement (rythme, supports, modalités des entretiens) peut être envisagé selon vos besoins, en lien si nécessaire avec l'AGEFIPH, Cap emploi ou la MDPH. Référente handicap : Mme Guylaine PERA, contact.gpformations@gmail.com, 07.67.20.59.70. Nos engagements sont détaillés dans la Charte d'accessibilité 2026, disponible sur le site et sur ELEA.

Durées et délais indicatifs. Ils varient selon le certificateur et votre rythme. L'avis de recevabilité et la décision de validation reviennent au certificateur et à son jury. Repère national : environ 11 mois en moyenne pour un parcours VAE (données France VAE, juillet 2025).